

## **Calendrier de la P.E.C. (Prise en Charge) Année 2010-2011**

### **Première Commission locale (pour les familles déjà installées dans la circonscription)**

- Retrait du formulaire de demande de bourses scolaires par téléchargement sur le site internet du Consulat général de France à Madrid, rubrique « Education », ou auprès des établissements scolaires
  
- Date limite de dépôt du dossier complet auprès du Consulat : **31 mars 2010**

### **Deuxième Commission locale (pour les familles installées dans la circonscription consulaire de Madrid après le 31 mars 2010)**

- Retrait du formulaire de demande de bourses scolaires par téléchargement sur le site internet du Consulat général de France à Madrid, rubrique « Education », ou auprès des établissements scolaires
  
- Date limite de dépôt du dossier complet auprès du secrétariat du proviseur : **17 septembre 2010**

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Les décisions d'attribution sont prises par la Commission nationale des bourses qui se réunit deux fois par an : juin et décembre. Celles-ci sont communiquées par courrier aux familles en juillet ou en janvier de l'année suivante, dans le cas d'une présentation en deuxième commission.